



Litige convention obsèques AVIVA.

Par **ultimatecar59**, le **30/11/2015** à **20:08**

Bonjour à tous,

Suite un problème rencontré avec la société d'assurances AVIVA j'ai parcouru le net à la recherche de réponses à mes questions et/ou informations utiles, et il s'avère que de créer des posts dédiés sur des forums comme celui-ci s'avèrent très utiles!

Mon père été décédé début Novembre à la suite de plusieurs infarctus, (un premier chez lui, puis deux autres les jours suivants à l'hôpital) et de complications liées à ces accidents cardiaques.

Il avait souscrit une convention obsèques auprès d'AVIVA afin de couvrir ses funérailles, nous avons donc contacté AVIVA afin de les avertir du décès de mon père et ainsi faire valoir les indemnités auxquels il avait droits pour le règlement de ses obsèques.

J'ai donc renvoyé le dossier complet avec tous les documents et autres pièces justificatives, et là, AVIVA me demande les premier et dernier Comptes Rendu d'Hospitalisation de la Pathologie à l'Origine du Décès.

J'ai donc contacté le service cardiologique où mon père était prise en charge, et là on m'explique que ces document relève du secret médical, que nous en tant que familles nous avons un droit de regard dessus mais pas AVIVA.

Je recontacte donc AVIVA pour leur expliquer, et là l'interlocuteur téléphonique me répond que d'après leur juriste, il faudrait que ce soit moi qui en face la demande, et que leur transmette ensuite par mail!

Apparemment c'est malheureusement courant ce genre de litiges avec AVIVA.

J'attends vos réponses et votre aide avec impatience, d'autant plus qu'en attendant les obsèques de mon père ne sont pas encore réglées puisqu'AVIVA me dit en pas les régler, car ce sont eux qui les régleront directement au pompes funèbres!

En attendant je dois faire face aussi aux réclamations légitimes des pompes funèbres qui veulent être payés.

Donc d'avance merci à AVIVA en cette période difficile de faire en sorte que le soit encore plus...

Par **morobar**, le **01/12/2015** à **10:36**

Bonjour, [citation] et là on m'explique que ces documents relèvent du secret médical, que nous en tant que familles nous avons un droit de regard dessus mais pas AVIVA. [/citation]

Hélas il existe beaucoup de médecins et/ou infirmières juristes. A partir du moment où vous devez à la souscription fournir un questionnaire médical, celui-ci n'est consulté que par un médecin-conseil de l'assureur. [citation] Apparemment c'est malheureusement courant ce genre de litiges avec AVIVA. [/citation]

C'est le propre des assureurs que de vérifier la véracité des déclarations qui ont permis d'apprécier les risques. Le principe de l'assurance est de garantir des événements aléatoires, et non des certitudes.